



## Compte-rendu du conseil municipal du lundi 12 janvier 2015

### Présents

Pierre DAUDEY, Simone VALOT, Fabienne DOLE, Mathieu LINIGER, James BOUVERET, Alain CUSSEY, Marilyne FONTANIER, Stéphanie FOURNIER, Christine HUMBERTJEAN, Aurélie JAVANET, Isabelle KERN, Jean-Noël VALLET.

### Excusés

Nicole AUBEL (procuration à J.N. VALLET), Christina STRAPPAZZON, Julien WOITTEQUAND

Secrétaire de séance : Fabienne DOLE

### 1. Validations du procès-verbal du 1<sup>er</sup> décembre

Le dernier compte-rendu est approuvé sans observation à l'unanimité, soit 13 voix Pour.

### 2. Modification du contrat de travail de Mme Rose-Marie PEREIRA

Le temps de travail « ménage » de l'ATSEM, Conception BAROCCA, a été réduit pour compenser les heures qu'elle effectue pour les TAP (Temps d'Activités Périscolaires). De plus, compte tenu des activités TAP le ménage de la salle périscolaire est plus important. Globalement cela représente, réparti sur l'année, une heure par semaine.

Il a été demandé à Rose-Marie PERREIRA d'effectuer ces heures. En conséquence il est proposé d'augmenter le temps de travail de Madame PERREIRA d'une heure par semaine. Ainsi son temps de travail sera de 15.5 h par semaine au lieu de 14.5 h actuellement.

La proposition est validée à l'unanimité par le Conseil, soit 13 voix Pour.

### 3. Approbation de la convention d'autorisation de passage sur la route forestière du « bois de la côte d'or » de la commune de Fourg

En 2012, lors de l'étude du projet d'une nouvelle voie forestière dans le bois de la Côte d'Or pour desservir nos parcelles, une convention, pour utiliser le chemin de la commune de Fourg qui mène à cette voie, avait été préparée entre la commune de Liesle et celle de Fourg en collaboration avec l'ONF (*Délibération n°2012/086 du 30.11.12 visée le 31.12.12*). Celle-ci n'a jamais été signée.

Aussi, il a fallu renégocier ce droit de passage avec la nouvelle municipalité de Fourg.

La nouvelle proposition de redevance correspond à :

- 1.50 € par m<sup>3</sup> transporté et par km pour le bois plein.
- 1.00 € HT par stère transporté et par km, 1 stère équivaut à 0.66 m<sup>3</sup> de bois plein.
- 0.50 € HT par m<sup>3</sup> de plaquette forestière transporté et par km, 1m<sup>3</sup> apparent de plaquette(MAP) représente 0.33 m<sup>3</sup> de bois plein.

Le projet de convention est accepté par l'ensemble du Conseil, soit 13 voix Pour, qui autorise le Maire à signer la convention.

### 4. Choix de l'entreprise pour les travaux d'eau et d'assainissement

Suite à l'appel d'offre déposé en décembre 2014 concernant les prochains travaux de mise en séparatif du réseau d'assainissement et du renouvellement du réseau d'eau potable rues Dornier et des Grands Vergers, la commission d'Appel d'Offres et le Cabinet BEJ (Maître d'œuvre) se sont réunis le lundi 19 décembre 2014 pour ouvrir les plis :

- Pour les travaux, 13 entreprises ont répondu
- Pour les essais et contrôles, 3 entreprises ont répondu

Après analyse des offres, la commission s'est à nouveau réunie le 12 janvier 2015 et propose de retenir :

- Pour les travaux, l'entreprise MALPESA de LEVIER pour un montant de 149 316.75 € HT, soit 179 180.10 € TTC. La proposition de la commission d'Appel d'Offres est acceptée par l'ensemble du Conseil, soit 13 voix Pour.
- Pour les essais et contrôles, la commission d'Appel d'Offres propose de retenir l'entreprise SOPRECO de MORTEAU pour un montant de 3 000,00 € HT, soit 3 600,00 € TTC.

Le Conseil accepte cette proposition à l'unanimité, soit 13 voix Pour.

Ces entreprises ont présenté des offres économiquement les plus avantageuses au regard des critères de choix définis (prix 50% et valeur technique des prestations 50%).

Pour information : Elles sont également les moins disantes et elles avaient réalisé la première tranche des travaux.

#### **5. Acceptation d'un chèque de 111,02 € de Groupama pour l'achat et la vérification annuelle des extincteurs**

Le cabinet d'assurances GROUPAMA verse à la commune une participation en matière de prévention pour la vérification annuelle des extincteurs et l'achat de 4 nouveaux extincteurs. Le montant est de 111,02 €, soit 2% du montant de la cotisation.

Le Conseil accepte d'encaisser ce chèque à l'unanimité, soit 13 voix Pour.

#### **6. Adoption du tarif de la redevance du service de l'eau potable**

Simone VALOT présente un compte administratif estimatif et un budget prévisionnel du service de l'eau.

Compte tenu que celui-ci semble satisfaisant, il est proposé au Conseil de ne pas augmenter en 2015 les tarifs de l'eau, soit :

|  |                           |
|--|---------------------------|
| Part proportionnelle : . De 0 à 100 m <sup>3</sup> : | 1,05 € par m <sup>3</sup> |
| . De 101 m <sup>3</sup> à 200 m <sup>3</sup> :       | 0,90 € par m <sup>3</sup> |
| . au-delà de 200m <sup>3</sup> :                     | 0,75 € par m <sup>3</sup> |

Part fixe

. Compteur 15 : 27 €

. Compteur 20 : 37 €

Il est proposé pour le nouveau compteur de 40 : 80 €

Le Conseil accepte la proposition à l'unanimité, soit 13 voix Pour.

#### **7. Adoption du tarif de la redevance du service de l'assainissement**

Simone VALOT présente un compte administratif estimatif et un budget prévisionnel du service assainissement.

Compte tenu que celui-ci semble satisfaisant, il est proposé au Conseil de ne pas augmenter en 2015 les tarifs de l'assainissement, soit :

Part proportionnelle : 1,40 € le m<sup>3</sup>

Part fixe : 15 €

Le Conseil accepte la proposition à l'unanimité, soit 13 voix Pour.

#### **8. Droit de place des commerçants ambulants**

Suite à une étude des tarifs pratiqués par les communes autour de Liesle, il est proposé de maintenir le tarif de 8 € par jour.

Le Conseil approuve cette proposition à l'unanimité, soit 13 voix Pour.

#### **9. Questions diverses**

##### **Location de garage**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier le garage vacant est loué à M. Jérémy ISSADJY.

**Prochain Conseil municipal : Lundi 9 février à 20h30**